


Novembre 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-cinquième session

Rome, 3–7 décembre 2012

Rapport de la 146^{ème} session du Comité financier (29– 30 octobre 2012)

Résumé

À sa 146^{ème} session (extraordinaire), le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires ainsi que des questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2012.

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2012.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à :

M. David McSherry

Secrétaire du Comité financier

Tél.: +39 065705 3719

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent quarante-sixième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - M. Olyntho Vieira (Brésil)
 - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
 - M. Hideya Yamada (Japon)
 - Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes (Mexique)
 - M. Faouzi Lekjaa (Maroc)
 - M. Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - M. Matthew Worrell avait été désigné, en remplacement de M. Travis Power, représentant de l'Australie pour le restant de son mandat;
 - Mme Kristina Gill avait été désignée, en remplacement de M. Matthew Worrell, représentante de l'Australie à la présente session;
 - Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes avait été désignée, en remplacement de S.E. M. Miguel Ruíz-Cabañas Izquierdo, représentante du Mexique pour le restant de son mandat;
 - M. Alan Romero Zavala avait été désigné, en remplacement de Mme Emma María José Rodríguez Sifuentes, représentant du Mexique pour une partie de la présente session;
 - Mme Elizabeth Petrovski avait été désignée, en remplacement de Mme Karen Johnson, représentante des États-Unis d'Amérique à la présente session; et
 - M. Laurent D. Couliati (Burkina Faso) et Mme Manar Sabah Mohammad Al-Sabah (Koweït) n'avaient pas assisté à la présente session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/fr/>
5. Ont également assisté à la cent quarante-sixième session du Comité les observateurs sans droit de parole de l'organisation et des États Membres suivants:
 - Union européenne
 - Norvège
 - Suisse
 - France

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle

6. L'Inspecteur général du PAM a présenté de manière succincte au Comité le rapport intitulé "Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle". À sa session annuelle tenue en juin 2011, le Conseil d'administration du PAM, tout en approuvant le Cadre de contrôle et la politique concernant la communication des rapports, avait demandé qu'on lui fournisse une analyse du concept d'inspection et qu'on lui soumette une mise à jour de la politique concernant la communication des rapports. Celle-ci comprenait de nouvelles dispositions permettant de divulguer les rapports d'inspection; de publier les rapports d'audit interne et d'inspection sur le site Web; et d'autoriser l'Inspecteur général à passer des accords formels en vue de la communication de rapports d'enquête à titre confidentiel et sur la base de la réciprocité. Il y était également proposé de modifier la procédure autorisant l'Inspecteur général à censurer certains passages des rapports ou à ne pas divulguer ceux-ci, afin que les décisions correspondantes soient prises conformément aux clauses de sauvegarde prévues à cet effet dans les politiques de communication des rapports.

7. Le Comité a demandé et reçu des éclaircissements sur les points suivants:

- les relations entre la politique proposée et les politiques adoptées en la matière par d'autres organismes des Nations Unies – la politique proposée placerait le PAM au premier plan pour ce qui était de la transparence, aux côtés des autres Fonds et Programmes des Nations Unies ayant déjà approuvé des politiques analogues;
- la période d'un mois entre la publication d'un rapport et sa large communication – cette période permettrait à la direction de prendre des mesures correctives;
- la différence entre la politique actuelle en matière de communication des rapports d'enquête et les procédures proposées – le rapport d'enquête final serait mis à la disposition des homologues de l'Inspecteur général sur la base de la réciprocité;
- la question de savoir comment les représentants permanents sauraient quels rapports d'enquête pourraient être communiqués avant la publication du rapport annuel de l'Inspecteur général – les rapports seraient répertoriés dès qu'ils seraient disponibles; et
- les réponses aux demandes du grand public – aucune réponse ne serait fournie.

8. Le Comité a en outre dit espérer que le Bureau des services de contrôle ne s'auto-censurerait pas une fois ses rapports largement diffusés, et il a indiqué qu'il escomptait que des procédures détaillées seraient élaborées afin que la mise à disposition d'informations ne porte pas atteinte, entre autres, aux privilèges et immunités du PAM. Le Comité a examiné le projet de décision présenté et invité le Conseil d'administration à l'approuver à sa deuxième session ordinaire.

9. **Le Comité:**

- **s'est félicité de la présentation de la Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle, qui donnait suite à la recommandation que le Conseil avait formulée lorsqu'il avait approuvé, en juin 2011, le Cadre de contrôle et la politique concernant la communication des rapports;**
- **a estimé que la transparence ne devrait pas nuire à la confidentialité et qu'il faudrait donner à l'Inspecteur général une certaine marge de manœuvre pour qu'il puisse expurger un rapport ou ne pas le divulguer conformément aux procédures établies dans la Politique;**

- **a reconnu** que la proposition tendant à observer une période d'un mois avant de communiquer les rapports était justifiée pour permettre de corriger les erreurs factuelles et de prendre des mesures correctives;
- **a souligné** que les représentants permanents auraient accès à la version finale des rapports d'enquête avant la présentation au Conseil du rapport annuel de l'Inspecteur général;
- **a estimé** que le Conseil, lorsqu'il examinerait cette politique, pourrait souhaiter s'assurer que la communication des rapports ne porte pas atteinte, entre autres, aux privilèges et immunités du PAM;
- **s'est félicité** des dispositions proposées prévoyant la possibilité de passer des accords formels en vue de la communication de rapports d'enquête à titre confidentiel et sur la base de la réciprocité avec les homologues de l'Inspecteur général dans les États membres et les organisations internationales publiques, ce qui placerait la politique du PAM au premier rang pour ce qui était de la transparence entourant les rapports de contrôle au sein du système des Nations Unies;
- **a pris acte du fait** que l'Assemblée générale examinait actuellement une politique analogue concernant la transparence, et qu'en approuvant une telle politique, le PAM pourrait donner plus d'élan aux débats de l'Assemblée générale et créer un précédent positif s'agissant de la convergence des politiques au sein du système des Nations Unies;
- **a préconisé** que le Conseil d'administration approuve la version révisée de la Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle.

Plan de gestion du PAM pour 2013-2015

10. Le Secrétariat a présenté le document intitulé "Plan de gestion du PAM pour 2013-2015", qui comprenait le budget pour 2013, chiffré à 5 661 millions de dollars au total, dont un montant de 4 969 millions de dollars au titre des besoins opérationnels. La proposition de budget incluait un budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) d'un montant de 249,1 millions de dollars fondé sur l'hypothèse d'un niveau de recettes pour 2013 de l'ordre de 3 700 millions de dollars. Elle comprenait aussi des investissements supplémentaires au titre du budget AAP s'élevant à 20 millions de dollars, destinés à soutenir la mise en œuvre du Cadre d'action, un montant de 10,0 millions de dollars affecté aux dépenses liées à la sécurité, une somme de 0,4 million de dollars pour l'achèvement de la mise en place du système de gestion de la trésorerie, ainsi que des comptes spéciaux et des fonds d'affectation spéciale dont le montant s'élevait à 412,9 millions de dollars.

11. Le Comité a accueilli favorablement le rapport, y compris les précisions données sur le processus de renforcement organisationnel. Il a en outre estimé qu'il serait utile de faire figurer dans les futurs plans de gestion des informations additionnelles sur les dépenses et les niveaux des contributions, afin de faciliter la comparaison avec les budgets antérieurs. Le Comité s'est vu communiquer des données destinées à étoffer les tableaux A.V.I et III.2 du Plan de gestion (ces tableaux figurent à l'annexe I au présent document).

12. Le Comité a demandé des précisions sur le crédit supplémentaire de 20 millions de dollars inscrit dans la proposition de budget pour 2013. Il a été informé que ces investissements appuyaient la mise en œuvre du processus de renforcement organisationnel, mais que les détails définitifs de cette proposition ne seraient connus que lorsque les différents volets du Cadre d'action, assortis des coûts correspondants, auraient été analysés de manière plus approfondie et que les résultats des exercices de réaffectation en cours auraient été établis, y compris les coûts associés aux indemnités liées à la cessation de service.

13. Le Comité s'est enquis de la manière dont seraient mesurés les progrès découlant des investissements supplémentaires proposés au titre du budget AAP, d'un montant de 20 millions de dollars. Il a été informé que le Secrétariat présenterait d'autres rapports au Conseil d'administration

une fois que les budgets individuels des différents volets relatifs à la gestion du changement auraient été définis. Il lui a en outre été indiqué que le cadre des résultats de gestion actuel serait élargi pour inclure de nouveaux indicateurs d'effets directs s'appliquant au processus de renforcement organisationnel, dont il serait rendu compte par la suite dans les rapports annuels sur les résultats.

14. Le Comité a également prié le Secrétariat de fournir au Conseil des informations détaillées sur l'utilisation des fonds prévus au titre des indemnités de départ en 2012 et 2013.

15. Le Comité s'est interrogé sur la pertinence et la viabilité du mode de financement actuel des dépenses de sécurité du PAM, qui faisait appel aux intérêts perçus. Il a été informé que le Secrétariat partageait les préoccupations exprimées et qu'il s'employait avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes à modifier les modalités de partage des coûts de manière à pouvoir imputer une plus grande part des dépenses de sécurité au budget de ses opérations.

16. Le Comité a posé des questions au sujet de l'augmentation des effectifs de la Division des achats. Il a été informé que les effectifs avaient été étoffés en raison de l'adjonction de capacités dans les domaines de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, comme l'avait recommandé l'équipe spéciale chargée d'examiner le budget AAP.

17. Le Comité a noté que le niveau projeté du compte de péréquation des dépenses AAP à la fin de l'exercice 2013 s'établissait à 49 millions de dollars, montant qui était inférieur à l'objectif de quatre mois de dépenses AAP ordinaires convenu par le Conseil d'administration, soit 83 millions de dollars. Le Comité a estimé qu'il s'agissait d'une question de gouvernance sur laquelle le Conseil d'administration devrait se prononcer. Il a été informé que le Secrétariat suivait de près le niveau de ce compte en adoptant une approche prudente dans l'arbitrage entre les besoins à satisfaire pour faciliter le processus de gestion du changement organisationnel et le maintien d'un solde suffisant dans le compte de péréquation.

18. Le Comité a demandé des informations supplémentaires sur le financement des évaluations d'opérations individuelles (appelées évaluations d'opérations). Il a été informé que douze évaluations de pays étaient prévues en 2013, lesquelles seraient financées sur les coûts d'appui directs des projets concernés. Il a également appris que le Secrétariat prévoyait d'augmenter le financement alloué aux bureaux de pays de petite taille pour ces évaluations en faisant appel, si nécessaire, à des ressources multilatérales.

19. Le Comité a été informé qu'il n'incomberait pas au Conseiller pour la nutrition d'appuyer les interventions du PAM touchant des questions nutritionnelles, qui relèveraient de la Division de l'innovation en matière de politiques et de programmes. De ce fait, le bureau du Conseiller ne comptait qu'un seul poste d'administrateur, qui était un poste de directeur.

20. **Le Comité:**

- **a examiné le Plan de gestion pour 2013-2015 et a salué l'esprit de concertation ayant présidé à son élaboration, comme en témoignaient les quatre consultations informelles dont il avait fait l'objet;**
- **s'est félicité du processus de renforcement organisationnel visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé du PAM dans un environnement humanitaire de plus en plus complexe;**
- **a recommandé que le Conseil d'administration commence d'examiner le niveau et l'utilisation du compte de péréquation compte tenu des préoccupations exprimées s'agissant du solde de clôture prévu, à savoir 49 millions de dollars;**
- **a approuvé le principe de donner des pouvoirs accrus aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, tout en précisant qu'une telle initiative ne devait pas se faire aux dépens du maintien d'une masse critique au Siège qui soit en mesure d'assurer un niveau suffisant de soutien;**

- **a pris note des chiffres prospectifs pour 2013 qui prévoyaient de venir en aide à 71 millions de bénéficiaires moyennant la distribution de plus de 4 millions de tonnes de produits alimentaires, le coût total des besoins s'établissant à 4 969 millions de dollars;**
- **a pris acte du montant des contributions prévues estimé à 3,7 milliards de dollars, chiffre qui ne permettait pas de couvrir le montant total des besoins opérationnels, et tout en saluant l'actualisation des priorités, a invité les membres à rechercher des moyens de remédier à cette situation et à verser leurs contributions avec ponctualité;**
- **a examiné la demande de dérogation à l'Article 9.2 du Règlement financier et noté qu'il s'agissait d'une requête récurrente. Après de longues délibérations, le Comité a recommandé au Secrétariat de soumettre une proposition au bureau l'invitant à se pencher sur la suite à donner à cette question; et**
- **a avalisé l'approbation des projets de décision contenus dans le document soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire.**

Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes

21. Le Comité a examiné le document intitulé "Augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes", qui contenait la proposition du Commissaire aux comptes tendant à ce que l'on augmente ses honoraires de 4 pour cent, soit une hausse d'un montant total de 15 400 dollars par an à compter d'avril 2012. Le Comité s'est penché sur la proposition après avoir entendu le Commissaire aux comptes, qui lui a donné des indications détaillées sur la hausse nette de 13 pour cent du coût de l'audit au cours des deux années précédentes, notamment l'indemnité journalière de subsistance, les dépenses de personnel et les tarifs aériens pour les déplacements à Rome. Le Comité ayant demandé que les chiffres soient ventilés, le Commissaire aux comptes a fourni de plus amples renseignements expliquant la hausse des coûts en valeur absolue au titre des diverses rubriques.

22. Le Comité a rappelé que l'article 6 d) de l'Accord avec le PAM disposait que le Commissaire aux comptes pouvait demander une augmentation limitée pour les services qui seraient fournis après la première année de son mandat, en raison de variations du coût de l'audit pour ce qui était des déplacements, du personnel et de l'indemnité journalière de subsistance; cette augmentation ne devait pas dépasser, pendant la durée de son mandat, un montant cumulatif égal à 8 pour cent de sa rémunération totale annuelle.

23. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires sur les facteurs ayant motivé la décision du Commissaire aux comptes, qu'il a reçues. Il a été informé que le taux de l'indemnité journalière de subsistance utilisé était celui des Nations Unies fixé par la Commission de la fonction publique internationale, que les tarifs aériens correspondaient aux tarifs standards pratiqués en classe économie par différentes compagnies aériennes européennes, et que les dépenses de personnel représentaient les traitements et indemnités des membres de l'équipe d'audit du Gouvernement indien venant en mission et de la Directrice du Bureau du Commissaire aux comptes à Rome; l'accroissement des divers coûts était indiqué de manière détaillée dans l'annexe supplémentaire fournie. Le Comité a demandé et reçu du Commissaire aux comptes l'assurance qu'il ne serait pas demandé d'augmentation supérieure à 8 pour cent, conformément aux dispositions de l'Accord conclu avec le PAM, sauf circonstances imprévues et impérieuses.

24. Le Comité a examiné le projet de décision présenté et a invité le Conseil d'administration à approuver la décision à sa deuxième session ordinaire.

25. **Le Comité:**

- **a examiné en détail la proposition concernant l'augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes présentée par le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde;**
- **a noté avec satisfaction que cette proposition était dûment étayée et présentait un caractère graduel, étant donné que le contrat prévoyait une augmentation maximale de 8 pour cent, contre les 4 pour cent proposés; et**
- **a recommandé que le Conseil d'administration approuve l'augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes, avec effet au mois d'avril 2012.**

Allocation-logement du Directeur exécutif

26. Le Comité a examiné le document intitulé "Allocation-logement du Directeur exécutif", qui contenait une proposition du Secrétariat à l'effet d'augmenter l'allocation-logement du Directeur exécutif pour la porter à 160 000 euros par an, y compris les frais annexes et services d'utilité publique. Cette proposition s'inscrivait dans la pratique actuelle qui consiste à rembourser le coût effectif de la location du logement. Compte tenu des résultats d'une analyse des risques de sécurité, le PAM pourrait aussi fournir et entretenir le matériel de sécurité requis, dont il demeurerait propriétaire.

27. Le Comité a été informé que la Directrice exécutive souhaitait que ce document soit examiné à la fois par lui-même et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'Organisation des Nations Unies, pour assurer une totale transparence. Il a aussi été informé de l'examen de l'allocation-logement effectué par le Secrétariat, conformément à la décision 2007/EB.1/17 prise par le Conseil d'administration le 22 février 2007. Il lui a été indiqué que le Secrétariat avait comparé l'indice italien des prix de détail, qui servait précédemment d'indice annuel pour ajuster l'allocation-logement, à l'indice des prix à la consommation établi par l'Institut italien de la statistique pour le logement, l'eau, l'électricité et les combustibles (indice IPCH). Cet indice prenait en compte l'évolution du marché locatif pour les propriétés de valeur élevée ainsi que pour les biens de faible valeur. Il était ressorti de l'analyse réalisée par une agence immobilière internationale installée à Rome que le niveau des loyers pour les propriétés de valeur élevée était resté à peu près inchangé, tandis qu'il avait baissé pour les biens de faible valeur. De ce fait, l'indice IPCH ajusté pour les résidences diplomatiques augmenterait probablement de 7 à 10 pour cent sur la période de 5 ans.

28. Le Comité a évoqué la possibilité que le Conseil d'administration réfléchisse aux processus qui pourraient être engagés à l'avenir pour établir le montant de l'allocation-logement du Directeur exécutif.

29. Le Comité a noté que le montant de l'allocation-logement proposé était inférieur à celui de la FAO et du Fonds international de développement agricole, fixé à 180 000 euros par an.

30. **Le Comité:**

- **s'est félicité de la transparence du processus et de la clarté de la proposition;**
- **a examiné la proposition relative à l'allocation-logement du Directeur exécutif et a souscrit au plafond de 160 000 euros par an, y compris les frais annexes et services d'utilité publique; et**
- **a recommandé que le Conseil d'administration approuve l'allocation-logement du Directeur exécutif.**

Questions diverses

Méthodes de travail du Comité financier

31. Le Comité a été saisi par le Secrétariat de trois propositions de changement concernant ses méthodes de travail, à savoir: amender l'Article 7.1 du Règlement financier pour faire en sorte que le

Comité n'ait plus à examiner le Plan stratégique du PAM; consentir de manière informelle à ce que les documents administratifs financiers soient soumis uniquement à la session annuelle et à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, ce qui permettrait de réduire la fréquence des sessions du Comité financier de trois à deux par an; et proposer que les documents des services de contrôle soient examinés par le Comité d'audit et non par le Comité financier.

32. Le Comité a été informé que le CCQAB avait proposé de limiter ses débats en ramenant le nombre de sessions de trois à deux par an et avait en outre demandé à n'examiner que les documents financiers.

33. Le Comité a réitéré l'avis qu'il avait exprimé antérieurement, selon lequel il n'était pas nécessaire qu'il examine le Plan stratégique du PAM, et s'est exprimé en faveur de la pratique mise en place par le Secrétariat visant à ne soumettre les documents administratifs financiers qu'à la session annuelle et à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration. Il a exprimé des réserves sur la proposition tendant à ce que les documents des services de contrôle soient examinés par le Comité d'audit plutôt que par le Comité financier, et a souligné qu'il fallait maintenir la pratique établie selon laquelle ces rapports étaient examinés par le Comité financier.

34. Le Comité a encouragé le Secrétariat à coordonner les débats sur ces propositions avec le Comité d'audit et le Bureau du Conseil d'administration, et à tenir tous les organes concernés informés. Le Comité a observé qu'une note écrite du CCQAB formulant son opinion sur ces propositions contribuerait à enrichir les débats.

35. **Le Comité:**

- **a pris note de la proposition du Secrétariat concernant les documents sur les questions financières et de contrôle soumis au Comité et au CCQAB;**
- **a fait valoir que pour enrichir les débats, il serait nécessaire que les informations soient communiquées par écrit au Comité; et**
- **a demandé au Président du Comité financier d'examiner cette question avec le Président du CCQAB.**

Date et lieu de la cent quarante-septième session

36. Le Comité a été informé que la 147^{ème} session devait se dérouler à Rome, du 5 au 9 novembre 2012.

Annexe I

BESOINS OPÉRATIONNELS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS, PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE ET CATÉGORIE DE PROJET						
Objectifs stratégiques		Montant total des besoins opérationnels (en millions de dollars)	Pourcentage du montant total des besoins opérationnels	Principales activités (en pourcentage des besoins ventilés par Objectif stratégique)	Montant des besoins par catégorie de projet (en millions de dollars)	
Objectif stratégique 1	Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence	2 703	54	Distributions générales de vivres (81 %) Supplémentation alimentaire (6 %)	Proj. de dév. Opér. d'urg. IPSR Opér. spéc.	0 919 1 649 135
Objectif stratégique 2	Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets	570	12	Activités Vivres contre travail/Vivres pour la création d'avoirs (75 %) Distributions générales de vivres (19 %)	Proj. de dév. Opér. d'urg. IPSR Opér. spéc.	137 85 342 6
Objectif stratégique 3	Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition	1 010	20	Activités Vivres contre travail/Vivres pour la création d'avoirs (33 %) Alimentation scolaire (27 %)	Proj. de dév. Opér. d'urg. IPSR Opér. spéc.	99 67 757 87
Objectif stratégique 4	Réduire la faim chronique et la dénutrition	590	12	Alimentation scolaire (62 %) Santé et nutrition maternelles et infantiles (12 %)	Proj. de dév. Opér. d'urg. IPSR Opér. spéc.	556 0 35 0
Objectif stratégique 5	Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux	96	2	Augmentation des capacités (100 %)	Proj. de dév. Opér. d'urg. IPSR Opér. spéc.	47 3 17 29

MONTANT DES BESOINS IMPRÉVUS ET DES CONTRIBUTIONS TOTALES DE 2004 À 2012 (en millions de dollars)					
	Programme de travail initial	Besoins imprévus	Programme de travail définitif	Augmentation (en %)	Contributions totales¹
Exercice biennal 2004-2005	4 784	1 076	5 860	22	5 002
Exercice biennal 2006-2007	6 198	252	6 450	4	5 412
Exercice biennal 2008-2009	5 792	5 987	11 779	103	9 243
2010	4 606	2 241	6 848	49	4 129
2011	4 347	1 764	6 111	41	3 597
2012	5 162	1 405*	6 566*	27	3 750*
Moyenne annuelle (hors exercice 2008-2009)	3 585	963	4 548	27	3 127

* Pour 2012, les montants des besoins imprévus et du programme de travail définitif sont établis à partir des chiffres de milieu d'année, et celui des contributions totales à partir de chiffres estimatifs.

¹ Les contributions totales comprennent les fonds d'affectation spéciale.

Annexe II**Documents communiqués pour information**

- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2012 à juin 2013 (FC 146/INF/2 et FC 146/INF/2 Corr.1).